

# Vers-Pont du Gard



# LE MOT DU MAIRE

Comme vous le savez, des enjeux importants avec les prochaines élections municipales de mars 2014 se profilent à l'horizon dans notre pays. Le choix d'un Maire, d'une équipe municipale autour de lui ou d'elle sera votre prochain devoir.

La confiance que vous m'avez témoignée pendant ces six années m'a soutenu dans mon rôle de Maire.

J'ai apprécié ce beau parcours, rempli de moments forts en expériences, en responsabilités, en temps, en énergie et en échanges riches et variés. Même si la tâche m'a paru parfois difficile pour diverses raisons et comportements, j'ai accompli mon devoir et ma charge avec respect, honneur et passion. Je me suis engagé pour vous servir au mieux, pour faire que Vers-Pont du Gard garde son charme, pour vous représenter et mener à bien vos souhaits et projets. Six ans, c'est long et court à la fois. Quoi qu'il en soit, je remercie les fidèles qui m'ont toujours soutenu, je félicite tous les élus qui ont contribué à la dynamique de cette commune, aux chantiers réalisés et à ceux mis en œuvre.

Je suis heureux d'avoir pu compter sur une équipe solide d'administratifs, une équipe technique courageuse, des intervenants de VERS et de communes extérieures, la presse, les associations, les anciens combattants, la bibliothèque, la paroisse, les commerçants, les artisans, les carrières, les syndicats (SICTOMU, SIVU, SYNDICAT mixte des gorges du Gardon), le site du Pont du Gard, la communauté de communes, les services de la préfecture, les écoles, famille rurale que je remercie pour le service rendu à la collectivité et aux parents d'élèves malgré le différent. Merci pour ces six années exceptionnelles, près de vous tous.

Je ne brigue pas le poste de Maire en 2014, me laissant un peu de liberté pour continuer le travail personnel que j'ai délaissé pour accomplir ma fonction de Maire.

En cette période pré-électorale je suis dans l'obligation de respecter un devoir de réserve qui m'empêche de vous parler de mon bilan de mandature. (Article L.52-1 alinéa 2 du Code électoral).

Heureusement, ce même devoir de réserve ne m'interdit pas de vous présenter mes vœux les plus chaleureux pour 2014, santé, réussite personnelle et professionnelle, douceur de vivre pour vous et vos proches.

Cordialement à toutes et à tous,

Le Maire  
Marc Poulon

Crédit photo : Mairie de Vers-Pont du Gard, Philippe Tiste, Pierre Malbos.

L'équipe du Bulletin Municipal : Eva Engberg, Céline Broche et la Commission Municipale de Communication vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Ce Bulletin est imprimé sur du papier recyclé.



## SOMMAIRE :

Divers .....	4-6
Etat civil .....	6
Vie Culturelle .....	7-10
Festivités .....	11
Vie associative et sportive .....	12-14

## Élections Municipales 2014

**Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 mars 2014 (1<sup>er</sup> tour) et le 30 mars 2014 (second tour).**

Le Conseil Municipal sera composé de **19 membres**, comme le Conseil actuel, avec parité entre les sexes, à savoir un minimum de 9 femmes. En 2014, l'élection se fera à la proportionnelle avec prime majoritaire. Le «panachage» ne sera donc plus possible, et les bulletins seront considérés comme nuls.

Au 1<sup>er</sup> tour, si une liste a obtenu la majorité absolue (à savoir 50% des voix exprimés plus 1), il n'y aura pas de second tour.

Dans le cas où aucune liste n'obtient la majorité, il y aura un second tour. Une liste devra avoir obtenu au minimum 10% des suffrages exprimés pour prétendre participer au second tour. Des listes pourront fusionner entre le 1<sup>er</sup> et le second tour.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un second tour. La liste qui a obtenu le plus de voix au second tour, obtient la moitié du nombre des sièges (10). Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5% des voix au second tour, ne participent pas à la répartition des sièges.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les **modalités d'élection du maire** sont inchangées. Le Maire est élu par les Conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue (deux premiers tours) puis à la majorité relative au troisième tour.

En revanche, les **adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue**. L'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un (parité de la liste).

La composition des commissions formées par le Conseil Municipal, y compris les commissions d'appel d'offres et des finances, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

## Elections des Conseillers Communautaires

La commune de Vers-Pont du Gard aura 2 représentants au sein du Conseil Communautaire (contre 3 actuellement). On ne peut être élu Conseiller Communautaire que si l'on est également élu Conseiller Municipal. Les candidats au Conseil Communautaire figurent donc d'une part sur la liste des candidats au Conseil Municipal, et d'autre part

sur une deuxième liste « Conseil Communautaire » sur le même bulletin de vote. La liste des candidats aux sièges de Conseillers Communautaires comporte un nombre égal au nombre de sièges à prévoir, majoré de 1. Pour notre commune, il y aura donc 3 noms sur cette liste, constitué alternativement de candidats de chaque sexe. Les sièges au Conseil Communautaire sont répartis entre les listes selon les mêmes règles que celles applicables pour l'élection des élus du Conseil Municipal.

Source : amf du 7 octobre 2013.

## Votes par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

Plusieurs motifs peuvent justifier une telle demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention....

La personne (le mandataire) à qui vous (le mandant) allez demander de voter pour vous doit remplir deux conditions : être inscrite dans la même commune que vous et jouir de ses droits électoraux. Cette personne doit venir voter avec son titre d'identité à votre bureau de vote.

Pour établir une procuration vous devez en faire la demande :

- au tribunal d'instance
- au commissariat de gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Pour établir une procuration, le mandataire n'a pas besoin d'être présent, par contre vous devez vous présenter avec un titre d'identité et remplir sur place un imprimé sur lequel vous aurez à indiquer l'identité complète du mandataire. Vous devez également faire une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement. La procuration est établie sans frais et un récépissé vous sera délivré.

Une demande de vote par procuration peut être faite à tout moment de l'année et doit en tout état de cause être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Il faut par conséquent prendre en compte les délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Un conseil : n'attendez pas le dernier moment !

**Date des prochaines élections : Elections municipales**

• 1<sup>er</sup> tour : **Dimanche 23 mars 2014**

• 2<sup>ème</sup> tour : **Dimanche 30 mars 2014**

## Recensement de la population Enquête de recensement de 2014

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Elle sera munie d'une carte officielle et elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc... Il apporte également des informations sur les logements.

Ces chiffres aident notamment les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations qui répondent le mieux aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décideurs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Nous vous remercions par avance de votre participation.



### Les quatre agents recenseurs sont :



Alicia Moreau



Pauline Valentin



Carine Peugot



Cyndie Chapel

## Pour participer à une élection, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale avec l'une des pièces d'identité suivantes :

### Si vous êtes Français :

Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, Carte vitale avec photo, Carte de famille nombreuse SNCF avec photo, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat, Livret de circulation délivré par le Préfet, Carte du combattant couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires, Carte d'identité de fonctionnaire d'Etat, de parlementaire ou d'élu local avec photo, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**Attention : À l'exception de la Carte nationale d'identité ou du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.**

### Si vous êtes Européen :

Carte nationale d'identité, Passeport, Titre de séjour, Permis de conduire, Carte vitale avec photo, Carte de famille nombreuse SNCF avec photo, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat, Livret de circulation délivré par le Préfet, Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivré par les autorités militaires, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Arrêté du 12 décembre 2013 relatif aux justificatifs d'identité et de domicile pour les opérations électorales.



## Requêtes auprès de la Direction Générale des Finances Publiques

Suite à des incidents survenus, la Mairie ne pourra plus recevoir de demandes d'informations sur le plan cadastral ou d'ordre fiscal, nécessitant la transmission auprès des services de la Direction générale des Finances Publiques.

Désormais, ces requêtes devront être adressées directement soit par courrier, soit par messagerie électronique ou en se rendant sur place au Centre des Impôts Foncier de Nîmes, qui fournira toute explication nécessaire et dans les délais légaux.

Il faut par ailleurs savoir que dans le cadre des activités de ces services, il incombe au géomètre du Centre des Impôts Fonciers de passer en commune afin d'effectuer sa tournée nécessaire à la maintenance du plan cadastral et à la mise à jours des bases taxables au foncier bâti.

Pour notre commune, la tournée est effectuée **tous les ans**. Avant un passage sur le terrain, le géomètre prend la précaution d'avertir les usagers concernés ainsi que les services de la commune aux fins d'affichage aux lieux et en forme habituels. **La tournée n'a donc pas lieu à la demande de la Mairie.**

## Etat Civil

État civil enregistré en Mairie de Vers-Pont du Gard

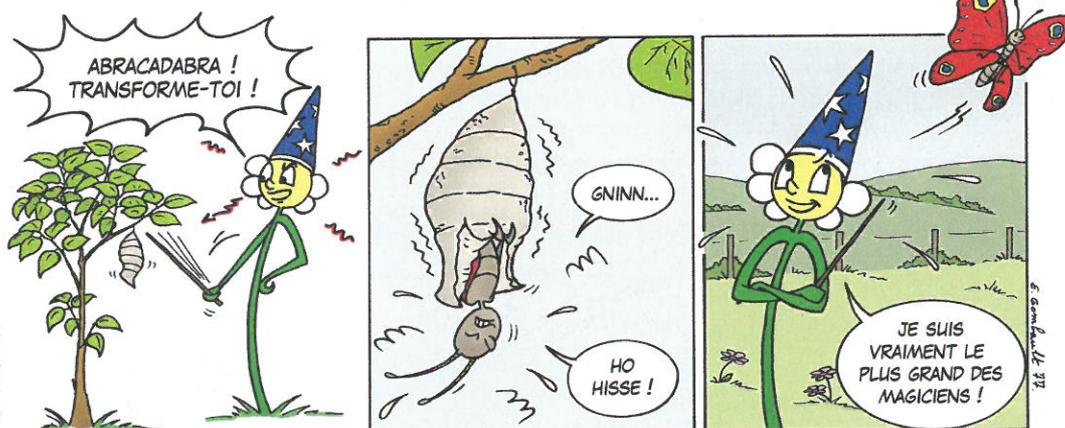


### ■ Naissances

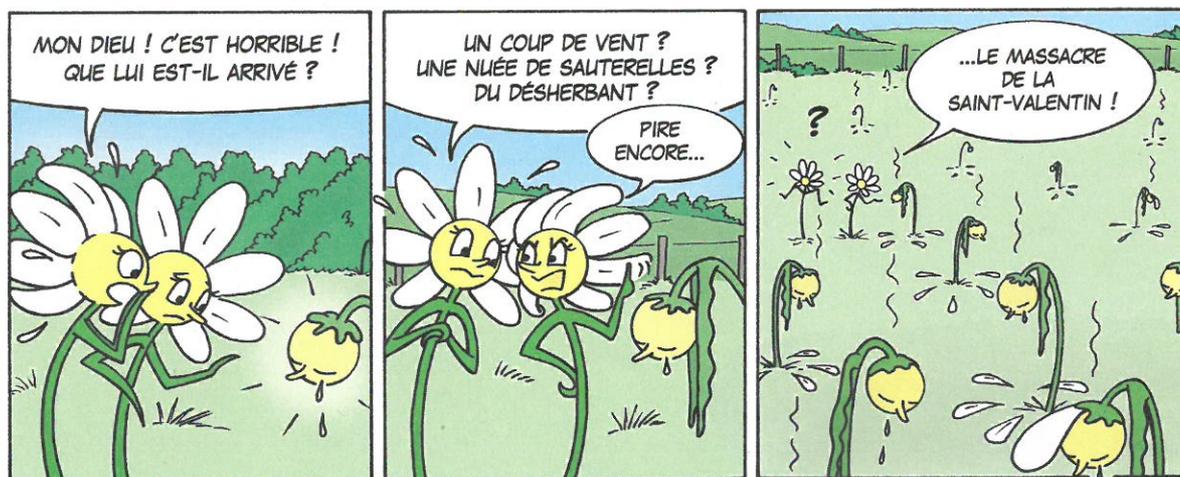
- Tiago, Alejandro, Sébastien PIEDRA, né le 14 septembre 2013 à Nîmes de Marion SERRE
- Lucas, Pierre, Roland DUFAUD, né le 26 septembre 2013 à Nîmes de Matthieu DUFAUD et Aurélie CARDIA
- Nino HERNANDEZ, né le 16 novembre 2013 à Avignon de Ludovic HERNANDEZ et Carole GONZALES
- Léo, Romuald PONTARELLI né le 20 novembre 2013 à Avignon de Romuald PONTARELLI et Élodie AUREJAC

### ■ Décès

David REBER, décédé le 13 octobre 2013, à l'âge de 35 ans



Pour retrouver les BD d'Elisabeth, consulter son blog : [naflyan.over-blog.com](http://naflyan.over-blog.com)



# Vie Culturelle

## Cela s'est passé en 2013



Soirée calendale



Voeux du Maire



Rencontre sportive Yoseikan



Concert « La Princesse Kofoni »



Cinéma offert aux élèves de l'école



Vide grenier



Concert « les Canards sauvages »



Rencontre USEP



Carnaval des écoles



Fête de l'asperge



Concours de boules



Arrivée de nos amis Suisses



Chorale intercommunale



Anniversaire de notre seconde centenaire



Conférence exposition sur Armand Pellier



Finale du concours de belote



Concert des enfants de l'école primaire dans les arènes



Fête de l'école



Fête folklorique



Cours & Jardins des Arts



Fête votive



Fête de l'oignon doux  
de Vers-Pont du Gard



Festival Big Zazou organisé  
par la Communauté des Communes  
du Pont du Gard



Après-midi en attendant Noël



Repas des aînés offert par la Mairie



Inauguration de la place du 19 mars 1962

## Concert « Voix d'ici et de là » le 26 janvier à l'église à 17h

Dans le cadre du Festival « Voix d'ici et de là » la Communauté de Communes nous propose un beau concert **MAAYAN de l'Andalousie à l'Orient, Le Chant des Femmes Sépharades**. Dans ce spectacle, Naïma Chemou explore ses origines, celle des femmes sépharades.

Elle chante les mots, leur langue, leur quotidien. Elle honore leur mémoire et conte leur histoire. Elle fait entendre leur voix.

Samir Hammouch au qânon, et Benaventure Akoto aux percussions, mettent leur connaissance de la musique arabo-andalouse et orientale, leur talent et leur sensibilité artistique au service de ces chants de femmes et de la voix de la chanteuse.

Ensemble, ils explorent différents styles et modes musicaux, en affirmant leur liberté d'artistes d'aujourd'hui, entre occident et orient, tradition et modernité.

Entrée : 5€ - gratuit aux moins de 16 ans

## 6<sup>ème</sup> « Fête de l'Asperge » à Vers-Pont du Gard

C'est maintenant devenu une tradition ! Pour fêter la saison de l'asperge, premier légume printanier, les producteurs d'asperges et la Mairie de Vers-Pont du Gard vous donnent rendez-vous pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive Dimanche 27 avril sur la Place des Platanes de 10h à 18h pour son marché annuel aux asperges.

Il y aura des asperges, bien sûr, des blanches, des vertes et des violettes toutes fraîches sorties de la terre ! sans oublier les asperges sauvages.

Un vrai marché de producteurs de la région est également prévu avec des vins, de la charcuterie et de la volaille, des fromages de chèvre, de l'huile d'olive, des olives et de la tapenade, des escargots, des fruits et des légumes, des fleurs et des plantes vertes, du pain...

Il y aura aussi des douceurs : du chocolat et des caramels, du miel, du pain d'épices et du nougat à la coupe, ainsi que des bonnes confitures faites maison.

Grâce à nos restaurateurs qui prépareront des bons plats à base d'asperges, il sera possible de déjeuner sur place ou dans un des restaurants du village, qui proposeront un menu « spécial asperges » pour cette occasion.

Dimanche 27 avril  
sur la Place des Platanes  
à Vers-Pont du Gard.



Pour tout renseignement :  
04 66 22 80 55  
ou [e.engberg@vers-pontdugard.fr](mailto:e.engberg@vers-pontdugard.fr)



# Vie associative & sportive

## La Boule du Pont du Gard

L'association « La boule du pont du Gard » a tenu son assemblée générale le 15 novembre 2013 et a constitué ainsi son bureau :

Président : Gérard Palacoeur, Président adjoint : Pascal Fort, Secrétaire : Jean Didier, Trésorier : Philippe Rossi.

Il est souhaité de compléter celui-ci par un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint. Nous demandons aux membres de bien vouloir se manifester.



Une réunion préparatoire à la saison 2014 a eu lieu le 9 décembre 2013 au cours de laquelle il a été décidé :

- le montant du renouvellement des licences et des nouvelles inscriptions a été fixé à 35 Euros, les cartes de membres à 15 Euros.
- outre les concours annuels immuables (fête votive, challenges Longuet et Aline de Freitas) des compétitions seront organisées tout au cours de la saison, en alternance avec « la boule au bouchon de Castillon ».
- championnat du Gard « vétérans » par équipes (calendrier en attente du comité du Gard),
- concours « à la bouteille » de mars à octobre, qui aura lieu un mardi sur deux, avec cumul de points et de régularité afin de déterminer le « champion » de la saison,
- concours locaux, un samedi sur deux,
- Challenge Génolhac, en tête à tête, le 10 septembre,
- Le 8 mai concours officiel annuel à la Maison de la Pierre.

L'énumération de ces activités n'est pas exhaustive, il se peut qu'en cours de la saison, d'autres activités soient proposées.

Le calendrier daté et définitif sera diffusé avant la reprise de la saison au mois de mars lorsque le comité du Gard nous l'aura transmis.

Une charte de convivialité a été élaborée par le bureau, à la demande des adhérents afin de perpétuer un climat d'amitié qui doit régner au sein de l'association. Il sera distribué à chaque membre.

## Bienvenue à la 6<sup>ème</sup> édition de Cours & Jardins des Arts !

Après une édition 2013 qui a été, semble-il, fort appréciée, la saison 2014 est ouverte et déjà toute l'équipe est mobilisée pour cette 6<sup>ème</sup> édition, dans l'enthousiasme. Le beau temps nous ayant encouragés l'an passé, cette année encore la manifestation festive aura lieu fin juillet : le samedi 19 et le dimanche 20 juillet.

Alors, tous à vos pincesaux, à vos jardins et à votre aide ! Nous sommes toujours à la recherche de gentils propriétaires et locataires qui possèdent un jardin ou une cour accueillants. N'hésitez pas à nous contacter. Mais aussi bienvenue aux artistes et talents de Vers. Tout le monde peut participer à la sélection et un appel à candidature est d'ores et déjà lancé. L'inscription se fait directement sur le site [www.coursetjardinsdesarts.com](http://www.coursetjardinsdesarts.com) (date limite de dépôt des candidatures : 30 janvier 2014). Rappelons que Cours & Jardins des Arts permet aux visiteurs de (re-)découvrir le village à travers ses cours et ses jardins, d'être au contact des habitants, de découvrir de nouveaux talents. Cours & Jardins des Arts contribue à animer et à faire apprécier notre village.

**Michel Berberian**

**Président de l'association  
Cours & Jardins des Arts**

Manifestation réalisée en partenariat avec la Mairie de Vers-Pont du Gard et la Communauté de Communes du Pont du Gard

## APPEL À CANDIDATURES

**La 6<sup>ème</sup> édition de « Cours & Jardins des Arts » se tiendra les 19 et 20 juillet 2014 à Vers-Pont du Gard (30210)**

Peintres, sculpteurs, céramistes, photographes...

**Inscription sur [www.coursetjardinsdesarts.com](http://www.coursetjardinsdesarts.com)**

Date limite de dépôt des candidatures : 30 janvier 2014.

Sélection des candidats : courant février 2014.

Réponse aux candidats : 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars 2014.

Participation aux frais : 30 € (pour les dossiers retenus)

Aucun thème n'est imposé, laissez libre cours à votre créativité.

L'originalité, la qualité artistique et la cohérence seront les principaux critères du comité de sélection.

Plusieurs prix seront décernés le soir de la manifestation.

Pour tout renseignement :

**[www.coursetjardinsdesarts.com](http://www.coursetjardinsdesarts.com)**

## Anciens combattants

A la suite du décès de leur regretté Président, M. Paul BOUCARUT, les Anciens Combattants de Vers-Pont du Gard / Argilliers se sont réunis en Assemblée Générale, le 25 Octobre 2013 à 16h, sous la Présidence de M. Hubert PLAGNOL.

En début de séance, une minute de recueillement a été observée à la mémoire du Président disparu.

Ensuite, après concertation, un nouveau bureau a été élu.

- Président : Mr Robert PUGET
- Trésorier : Mr Wilhem SPITZER
- Secrétaire : Mr Gérard PALACOEUR
- Porte-drapeau : Mr Henri JASSELIN

Le nouveau bureau a aussitôt étudié les dossiers afin que l'association poursuive normalement ses activités, notamment les deux cérémonies se déroulant courant novembre à VERS : l'inauguration de la Place du 19 Mars le 7 novembre et la cérémonie au Monument aux morts du 11 novembre.

## Société Intercommunale de chasse Vers-Pont du Gard Argilliers

Pour la Sainte Catherine, comme chaque année maintenant, nous avons, avec la participation des écoles de Vers-Pont du Gard (élèves du CP et CE1), planté des arbres, une trentaine, d'essences différentes, des fruitiers sauvages (micocouliers, prunelliers, lauriers, pommiers...) qui seront bien utiles aux oiseaux dans les années à venir, quand ils auront grandi.

Depuis trois ans, cela commence à faire une belle plantation. La Société de Chasse est très heureuse d'associer les enfants à ce genre d'opération qui touche la nature ; leurs enthousiasmes, leurs questions, l'intéressement dont ils font preuve, sont très encourageant et motivant pour l'implication que nous mettons à nous occuper de notre environnement.

C'est aussi cela la Chasse, elle ne se résume pas seulement à la « tuerie » comme certains sectaires veulent en donner l'image, nous nous occupons de beaucoup d'autres domaines qui ont trait à la nature, à l'environnement, la campagne, la faune, la flore, la régulation des espèces...



## Association Versoise d'Arts Martiaux (AVAM)

L'Association Versoise d'Arts Martiaux a organisé son goûter de Noël le mercredi 18 décembre 2013, avec un spectacle d'ombres chinoises réalisé par Victor Pereira, professeur de Yoseikan budo et d'Aïkido.

Puis est venu le temps de la photo avec le Père Noël et le goûter offert par les professeurs Fabrice Cardia, professeur de Judo, Taïso et Jujitsu et Victor Pereira.

L'association compte actuellement 140 adhérents, ce qui pour un début de saison est prometteur.

Toujours dans les manifestations organisées par les membres de l'AVAM, se tiendra le loto annuel le dimanche 12 janvier 2014 à la Maison de la Pierre.

### Les compétitions ont débuté pour le judo !!

Nos minimales se placent :

Quentin Coudeyre, 5<sup>ème</sup> et Adrien Castillo, 3<sup>ème</sup> au Grand Prix de Mèze, le samedi 30 novembre 2013.

Prochain rendez-vous sur les tatamis le samedi 11 janvier 2014 à Aramon.

Bonne chance et bonne continuation pour nos jeunes minimales et benjamins.

L'AVAM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année sportive et vous attend en forme pour la reprise des cours le lundi 6 janvier 2014.

La présidente et les membres du bureau

Nous reviendrons lors des prochains bulletins sur les anecdotes liées à la chasse.

En dernière minute nous déplorons quelques chapardages commis autour d'un abri de chasse (chevrotine dans les cuves de réserve d'eau, clous dit « tapissier » sur le parking...) pourtant c'est un abri bien utile pour les autres usagers de la nature puisque nous le laissons ouvert à disposition. Mais quelques fois la bêtise - restons polis ! - la jalousie, le sectarisme, l'inconscience, la niaiserie l'emportent chez certains individus à la cervelle du niveau de l'huître.



# Vie associative & sportive

## Les nouvelles de fin d'année de l'A.P.E.



Dimanche 1<sup>er</sup> décembre s'est déroulé l'incontournable loto de l'A.P.E. et nous tenons à remercier l'ensemble des commerçants et des villageois pour leur participation indéfectible.

Quant à la journée du samedi précédent le loto, l'A.P.E.a souhaité cette année faire plaisir aux enfants versois en leur proposant une journée avec des activités gratuites sur le thème « En attendant Noël ».

Pari réussi, petits et grands ont eu beaucoup de plaisir à s'initier au cirque, aux activités de secourisme (avec la participation de la Croix-Rouge), de faire des ateliers décoratifs, de se faire maquiller et enfin le clou de la journée : de faire une photographie avec le Père Noël. Pour la « mise en scène » du Père Noël, nous adressons une spéciale dédicace à trois messieurs, pour leur talent caché ou avéré : Pierre Emmanuel et les deux Laurent.



Nous n'oublions pas les petites mains de l'A.P.E. et plus qui ont permis la réussite de ce week-end. Bonnes Fêtes à toutes et tous ! A très bientôt lors de notre prochain rendez-vous le 6 avril pour le vide-grenier.

**Les membres de l'A.P.E.**